

POLITIQUE

FAUT-IL INTERDIRE LES SONDAGES D’OPINION EN PÉRIODE ÉLECTORALE ?

LE SUJET DE L’INTERDICTION DES SONDAGES DURANT LA PERIODE ELECTORALE N’EST PAS NOUVEAU, NOTAMMENT A L’OCCASION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES COMME CELLES DE 2022. IL S’AGIT D’UN DEBAT RECURRENT ET DE NOMBREUSES PROPOSITIONS DE LOI ONT ETE DEPOSEES A CE SUJET.

PIERRE ROSEC 1^{RE} G3 LE 03/05/23

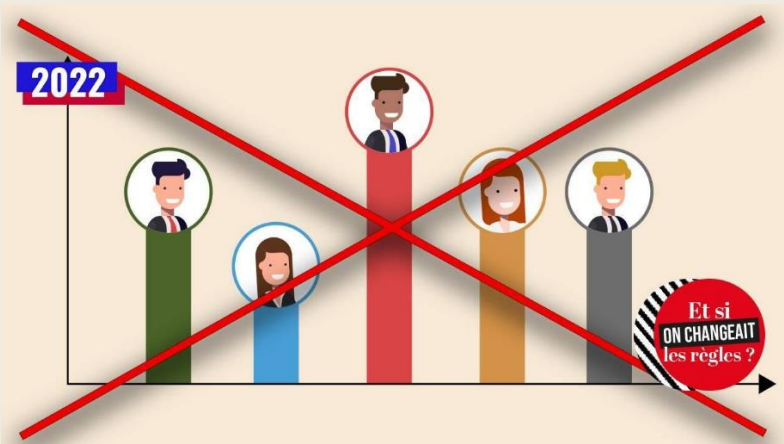
Jusqu'en 2002, la loi interdisait la diffusion de sondages électoraux la semaine précédant le scrutin. Cette interdiction a depuis été restreinte à la veille et au jour de l'élection. Alors que les sondages réalisés au cours de la présidentielle sont passés de 157 en 1995 à 560 en 2017, nombreux sont ceux qui considèrent qu'ils prennent une importance excessive dans le débat électoral ou qu'ils influencent le scrutin. Se pose donc la question de leur interdiction.

Les différentes législations encadrant les sondages

Les sondages d’opinions sont des enquêtes menées auprès d’un échantillon de personnes pour mesurer l’opinion a un instant T. Pendant les élections ils sont très encadrés. Chaque sondage publié doit s’accompagner de nombreuses informations comme le nombre de personnes interrogées, la liste des questions posées, la marge d’erreur... La loi du 19 juillet 1977 avait interdit la publication de sondage la semaine précédant les élections, cependant la loi du 19 février 2002 change la législation ; désormais les sondages sont interdits la veille et le jour du scrutin.

Les arguments pour l’interdiction des sondages

Tout d’abord certains affirment que les sondages monopolisent le débat public aux dépens des programmes ou projet des candidats.



Faut-il-interdire les sondages ? Image de Cécile Fontaneau Ouest France. Le 26/03/22

Ensuite les sondages peuvent influencer le vote des électeurs et ceci à travers plusieurs dynamiques. Par exemple le vote utile : lorsque l’on vote pour un candidat qu’on apprécie moins, parce qu’il a plus de chances de gagner. Cela favorise donc les “gros” candidats aux dépens des plus « petits ».

Les arguments contre les sondages

Les opposants à cette interdiction avancent l’idée que “Les citoyens ne votent pas selon les sondages et que le vote de conviction reste plus important. À partir du moment où on donne le droit de vote, cela veut dire qu’on considère que chaque citoyen a une capacité de discernement, et donc celle de suivre ou de ne pas suivre les sondages. Quant à la confiscation du débat politique par les sondages, le problème ne vient pas des sondages mais des médias.

Les sondages ont donc en impact limité sur les élections comme le montre une enquête de l’IFOP en 2012 qui révélait que seuls 13% des français étaient influencés par les sondages. Cependant même un impact limité peut se révéler décisif lors d’élections serrées, comme lors du premier tour des élections présidentielles françaises en 2002.